ART. 3 N° AS188

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AS188

présenté par M. Viry, rapporteur

## **ARTICLE 3**

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« fixé par le décret ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.